







Extrait du règlement intérieur

« Les annulations survenant dans un délai inférieur à 24 heures et non justifiées par un certificat médical seront dues.

Les inscriptions des enfants sont à déposer dans le respect des dates de réservations mentionnées par les programmes d'activités communiqués par la Communauté de communes. Les Directeurs des structures se réservent le droit de refuser des inscriptions si le nombre d'enfants est supérieur à la capacité d'accueil de la structure ou au nombre de places disponibles pour les séjours et activités organisées. A noter que les réservations ont une grande importance dans l'organisation des accueils de loisirs (sorties activités transports...) ainsi que pour un bon accueil des enfants.

des enfants. Je soussigné(e) M./Mmeresponsable légale de l'enfantfréquentera l'accueil de loisirs sur les jours suivants: Merci de nous indiquer vos besoins pour cette période avant le 12 JUIN 2024 М R **Dates Dates Lundi 8/07** Vendredi 19/07 **Horaires** Mardi 9/07 Lundi 22/07 Matin 7h30-9h15 Mercredi 10/07 Mardi 23/07 Repas 12h00 Jeudi 11/07 Mercredi 24/07 Après-midi 13h30-14h Vendredi 12/07 Jeudi 25/07 Soir 16h45-18h Lundi 15/07 Vendredi 26/07 Mardi 16/07 **Lundi29/07** Mercredi 17/07 Mardi 30/07 Jeudi 18/07 Mercredi 31/07 + d'infos Accueil www.creusesudouest.fr

Le mas 23150 AHUN

0555817837

direction.lemasloisirs@creusesudouest.fr

Journée type

Accueil des enfants de **7h30 à 9h15**Départ des enfants de **16h45 à 18h**











Départ des enfants de 16h45 à 18h

Extrait du règlement intérieur

« Les annulations survenant dans un délai inférieur à 24 heures et non justifiées par un certificat médical seront dues.

Les inscriptions des enfants sont à déposer dans le respect des dates de réservations mentionnées par les programmes d'activités communiqués par la Communauté de communes. Les Directeurs des structures se réservent le droit de refuser des inscriptions si le nombre d'enfants est supérieur à la capacité d'accueil de la structure ou au nombre de places disponibles pour les séjours et activités organisées. A noter que les réservations ont une grande importance dans l'organisation des accueils de loisirs (sorties activités transports...) ainsi que pour un bon accueil des enfants.

Je soussigné(e) M./Mmeresponsable légale de l'enfantfréquentera l'accueil de loisirs sur les jours suivants: **12 JUIN 2024** Merci de nous indiquer vos besoins pour cette période avant le R **Dates Dates Horaires** Lundi 19/08 Jeudi 1/08 Matin 7h30-9h15 Vendredi 2/08 Mardi 20/08 Repas 12h00 **Lundi 5/08** Mercredi 21/08 Après-midi 13h30-14h Mardi 6/08 Jeudi 22/08 Soir 16h45-18h Mercredi 7/08 Vendredi 23/08 **Jeudi 15 Août étant Jeudi 8/08** Lundi 26/08 férié il n'y aura aucun accueil ce jour-là. Vendredi 9/09 Mardi 27/08 + d'infos Lundi 12/08 Mercredi 28/08 www.creusesudouest.fr Mardi 13/08 Jeudi 29/08 Mercredi 14/08 Vendredi 30/08 Accueil Journée type Vendredi 16/08 Le mas 23150 AHUN Accueil des enfants de 7h30 à 9h15

0555817837

direction.lemasloisirs@creusesudouest.fr